

S'inscrire dans une formation Après BAC

avec

www.admission-postbac.fr



Novembre 2009



Pour quelles formations ?

- ▶ Les prépas
- ▶ Les BTS
- ▶ L'IUT
- ▶ L'université
- ▶ Etc ...

Tous les élèves
qui souhaitent
poursuivre
leurs études
Après Bac sont
concernés !



Formations concernées (Statut des formations - établissements publics et privés sous contrat) :

Depuis 2003 les **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)

Se sont jointes au fil du temps certaines écoles d'**ingénieur en 5 ans**

Liste écoles en 5 ans rentrées sur APB :

INSA (Instituts Nationaux des Sciences Appliquées), **UT** (Universités de Technologie), **PeiP** (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech), **ENI** (Écoles Nationales d'Ingénieurs), **CPI** (Cycle Préparatoire Intégré Lille / Clermont-Ferrand / Rennes), **CPP** (Cycle Préparatoire Polytechnique), **GEIPI** (Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à parcours Intégré) **CPBx** (Cycle Préparatoire de Bordeaux), **ESIDAI** : Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré, **ESIGELEC** Rouen, **ESISAR** Valence : Ecole Nationale Supérieure en Systèmes Avancés et Réseaux, **IIT BTP** : Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics, **ISTIA** (STI-STL) : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers, **EISTI** (Cergy / Pau), **ENSIAME**, **ENSIAME ITII ISIV**, **IG2I** - Ecole Centrale de Lille, **Iteem** - Ecole Centrale de Lille

Depuis la rentrée 2008 les **MAN AA** (Mise A Niveau Arts Appliqués)

Depuis la rentrée 2009 et pour toute la France,

IUT

BTS et BTS Agricole et DTS

DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)

MAN (Mise A Niveau Hôtellerie)

Et aussi L1 1ère année de licence (1ère année en université)

PCEM1 et 1ère année de pharmacie

DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)

Pour la rentrée 2010

Formations par apprentissage / Ecoles d'architecture ENSA (sauf l'ESA : école privée) / Nouvelles écoles d'ingénieurs : *Concours Avenir Ecole Supérieure d'Ingénieurs* (ECE, EPF, ESTACA, EIGSI),

EFREI, ESIGETEL, EME ... / Réforme Santé (1ère année commune aux études de santé)/

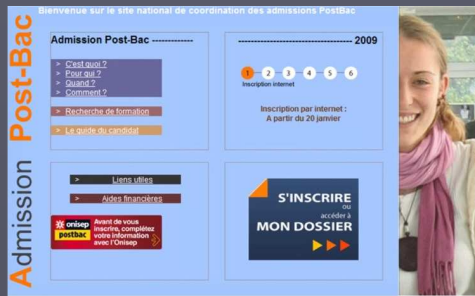
Instituts des Métiers du Notariat (IMN)/ 4 écoles Marine Marchande

Attention !

Cette liste pourra être complétée par de nouvelles formations appelées à entrer dans le dispositif cette année. Se référer régulièrement au site APB pour les mises à jour.

Accès au site www.admission-postbac.fr

DECEMBRE 2009 ouverture du site :



- ▶ rechercher les formations qui vous intéressent
- ▶ se renseigner sur les établissements
- ▶ obtenir des informations sur la procédure

A partir de JANVIER 2010 :

s'inscrire dans les formations APRES BAC

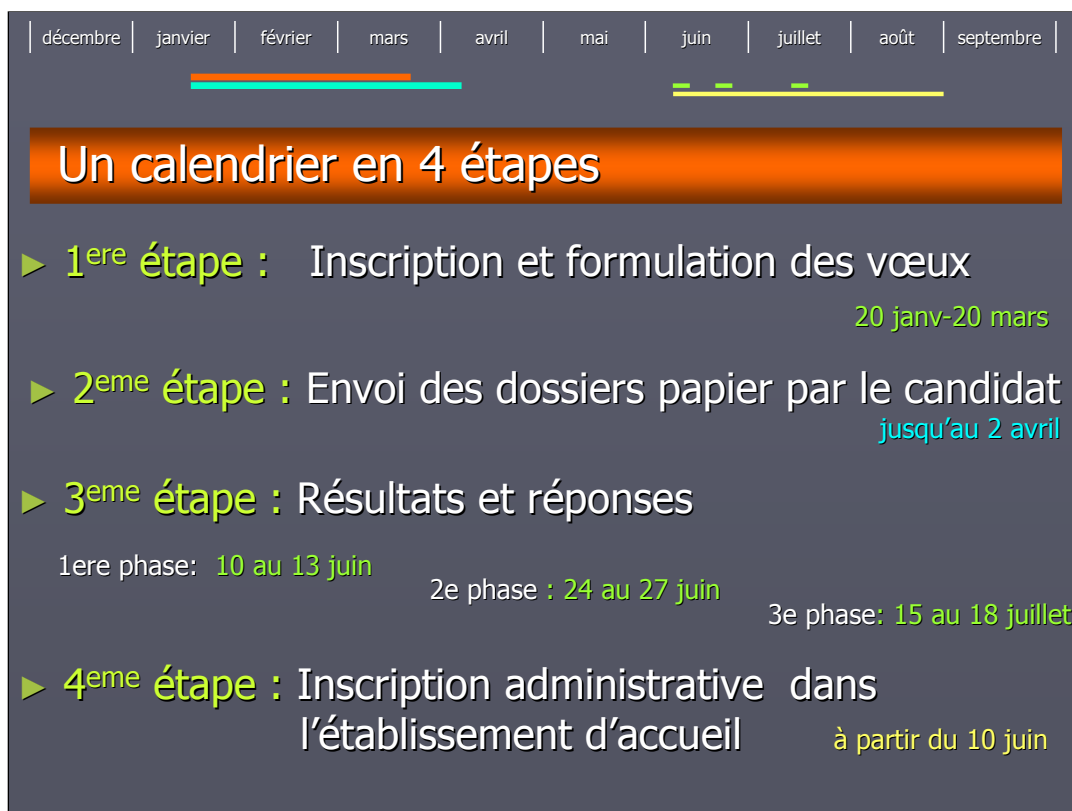
www.admission-postbac.fr

A partir de cette adresse, on peut

- obtenir de l'information sur les formations dans la procédure France entière
- rechercher des formations et des établissements
- télécharger le **guide du candidat sur le site admission postbac**
- émettre des vœux de poursuite d'études
- suivre son dossier
- participer aux phases d'admission

3 décembre : Ouverture du site d'information

20 janvier : Ouverture du site d'inscription



Un lycéen qui se porte candidat effectue une démarche unique qui peut se décomposer en 4 grandes étapes :

- une inscription internet,
- la constitution et l'envoi de dossiers de candidatures
- la phase d'admission
- l'inscription administrative dans l'établissement d'accueil

1^{ère} étape : Inscription et formulation des vœux

du 20 janvier au 20 mars

1. S'enregistrer sur le site en indiquant son :

- ▶ **numéro BEA -INE** (Identifiant National Élève)
- ▶ **numéro d'inscription au bac**
- ▶ **mail** (obligatoire)
- ▶ **numéro de téléphone portable** (recommandé)

Inscription et Saisie des demandes de formations Du 20 janvier au 20 mars 2010 sur le site www.admission-postbac.fr

saisir identité et coordonnées

Il faut impérativement disposer d'une adresse électronique valide, à laquelle il sera possible de vous contacter jusqu'en septembre.

- vous munir de votre numéro INE = numéro BEA, constitué de 10 chiffres et d'une lettre et qui figure sur le relevé des notes des épreuves anticipées du baccalauréat. Si vous ne le connaissez pas, renseignez-vous auprès de l'administration de votre lycée.
- vous munir de votre inscription au bac (qui figure sur la fiche d'inscription au bac).
- vous munir de votre relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat.

Si vous n'avez pas passé ces épreuves (par exemple, élèves de Terminale professionnelle), vous saisissez : NN dans la rubrique correspondante.

- vous munir, si vous êtes boursier, de l'attestation d'attribution définitive de bourses.
- vous munir, si vous êtes candidat à l'internat dans une CPGE, de l'avis d'imposition (revenus perçus par le foyer fiscal)

Lors de la première connexion, un **numéro d'inscription et un code confidentiel** sont attribués à utiliser tout au long de la procédure.

En cas de difficulté, utiliser la rubrique « Contact » du site APB.

1^{ère} étape : Inscription et formulation des vœux

du 20 janvier au 20 mars

2. Saisir l'ensemble de vos demandes de poursuites d'études : les vœux

- ▶ Un vœu = 1 formation + 1 établissement
- ▶ 36 vœux maximum
- ▶ Après le 20 mars : aucun vœu ne peut être ajouté ou retiré

Du 20 janvier au 20 mars 2010

Saisir ses candidatures = Saisie des demandes de formations

A expliquer aux élèves : « Le nombre **maximum** de demandes est de **36** dont 12 maximum par type de formation soit :

12 pour CPGE+CPES* (dont 6 maxi par voie CPGE ; ex : MPSI, PCSI, ECS, ECE ...),

12 pour DUT,

12 pour BTS+BTS en formation initiale par apprentissage+DMA+DTS* + IMN*

12 pour 1^{ère} année universitaire (L1+DEUST+DU)+ (1 vœu générique Santé)

12 pour formations d'ingénieurs (la limitation à 12 vœux est sans effet dans la mesure où les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter pour un seul vœu), + écoles d'architecture

12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année "0" à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux) dont 3 maxi pour MANAA.

* Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures : * DTS (Diplôme de Technicien Supérieur : Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique) * IMN (Institut des Métiers du Notariat)

L'élève peut combiner les types de formations comme il le souhaite (ex: 4 CPGE, 4 DUT, 4 BTS, 4 Universités...) sans dépasser les 12 par type de formation et les 36 vœux au total.

« Attention au-delà du 20 mars, on ne peut plus ajouter de nouvelles candidatures. La phase d'inscription est close. »

Toutefois, le candidat pourra modifier l'ordre de ses candidatures jusqu'au **4 juin**.

« Attention, un élève qui demande une L1 en IDF doit candidater obligatoirement pour une L1 non sélective dans l'académie du lycée d'origine, qu'il soit élève francilien ou non.

S'il ne demande que des filières sélectives (hors L1 à capacité limitée), cette règle ne s'applique pas. »

1 Vœu = 1 formation + 1 établissement

Important : Au cours de cette période, le Professeur Principal veillera à ce que tous ses élèves saisissent leurs vœux. Ce suivi se fait en se connectant sur le site de gestion APB (onglet « suivi des candidatures). Il s'assurera également que les élèves ont imprimé leurs fiches de vœu avant le 20 mars 2010. Il est important de rappeler régulièrement aux élèves les dates limites : 02 avril pour l'envoi des dossiers papiers / du 5 au 10 mai : le candidat doit obligatoirement se connecter sur son dossier APB (espace « vœux » - onglet « suivi des dossiers ») pour vérifier que l'établissement d'accueil a reçu les dossiers. Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique pour voir si des pièces manquent à l'un de ses dossiers.

1^{ère} étape : Inscription et formulation des vœux

3. Classer ses vœux :

- ▶ Obligatoire
- ▶ Confidentiel
- ▶ Classement modifiable jusqu'au 4 juin
- ▶ Déterminant : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

Classement

obligatoire : Pour éviter oublis, un 1^{er} classement s'effectue par défaut à mesure que le candidat formule ses vœux.

Confidentiel : n'est connu ni de l'établissement d'origine, ni de l'établissement d'accueil

Modifiable : Candidat peut modifier la hiérarchisation de ses vœux jusqu'au **4 juin**

Déterminant : lors d'une phase d'admission un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

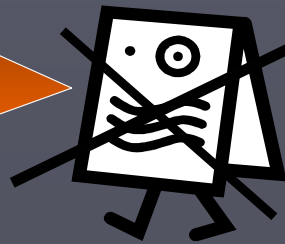
Lorsqu'une place est proposée par un établissement d'accueil à un élève toutes ses demandes de rang inférieur sont automatiquement libérées et offertes aux autres candidats.

2^{eme} étape : Envoi des dossiers papier

jusqu'au 2 avril

- Pour les formations qui le demandent constituer un dossier papier

Dans la plupart des cas, il n'est pas demandé de dossiers papier pour l'université...



2^{eme} étape : Envoi des dossiers papier

jusqu'au 2 avril

- ▶ Imprimer une fiche par vœu
- ▶ Constituer vos dossiers papier
- ▶ Envoyer vous-même vos dossiers
Attention à la date limite !
- ▶ Vérifier l'accusé de réception
publié sur le site du **5 au 10 mai**

Pour les filières sélectives, l'élève **imprime** ses **fiches de vœux** et les joint à ses dossiers.

L'élève s'assure que tous ses dossiers papier sont complets. Les pièces demandées peuvent être différentes en fonction des formations envisagées. Il vérifie sur le site, les pièces à fournir pour chacune des candidatures (par exemple bulletins de 1^{ère}, photocopie des notes aux épreuves anticipées du bac ...).

Cette année, les élèves envoient eux-mêmes leurs dossiers papiers (date limite d'envoi le **2 avril**) quelles que soient les formations sélectives.

Accompagner leurs élèves dans l'envoi des dossiers : leur rappeler régulièrement les dates du calendrier APB.

Vérification réception des dossiers

Après l'envoi de ses dossiers, l'élève doit consulter régulièrement sa messagerie électronique. En effet, si une ou plusieurs pièces manquent il en sera averti par un message provenant de : automatique@admission-postbac.com au fur et à mesure du pointage dans les établissements où ont été adressés les dossiers. **Du 5 au 10 mai 2010**, élève doit se connecter sur le site pour savoir si ses dossiers ont bien été reçus et si ils sont complets.

En cas de non réception, faire un nouvel envoi au plus vite.

Nouveautés 2010

•Dématisation de la fiche pédagogique

Les établissements d'origine n'auront pas besoin, cette année, d'imprimer et de donner à leurs élèves la fiche pédagogique pour la joindre à leur(s) dossier(s).

Les établissements d'accueil pourront consulter en ligne, à partir de leur site de gestion APB, les fiches pédagogiques.

Les élèves et leur famille pourront prendre connaissance de la fiche pédagogique à partir de leur dossier APB début juin après la tenue des commissions d'évaluation des établissements d'accueil.

3^{ème} étape : Résultats et réponses

► 4 réponses possibles du candidat :

OUI définitif

J'accepte cette proposition. Aucune autre ne me sera faite.

OUI mais

Pour l'instant, j'accepte cette proposition, mais je maintiens ma candidature pour d'autres vœux mieux placés.

NON mais

Je refuse cette proposition, je la perds. Mais je maintiens ma candidature sur des vœux mieux placés.

Démission générale

Je ne suis plus candidat à aucune formation.

4 réponses sont possibles :

« oui définitif » = j'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite.

« oui mais » = j'accepte pour l'instant la proposition qui m'est faite mais je maintiens ma candidature pour d'autres vœux mieux placés. Se reconnecter obligatoirement pour participer aux phases suivantes

« non mais » = je refuse cette proposition mais je maintiens mes candidatures sur des vœux mieux placés.

Je sais que je ne suis pas sûr(e) d'avoir une autre proposition et que je ne pourrai plus être admis(e) dans celle que je viens de refuser. Se reconnecter obligatoirement pour participer aux phases suivantes.

« démission générale » = je ne suis plus candidat(e) à aucune formation.

[1]Si aucune proposition n'est faite en phase 1 ou en phase 2, l'élève doit se reconnecter obligatoirement à la phase suivante.

A indiquer aux élèves :

« A partir du jeudi 10 juin 14 heures, trois phases de proposition d'admission vont se succéder.

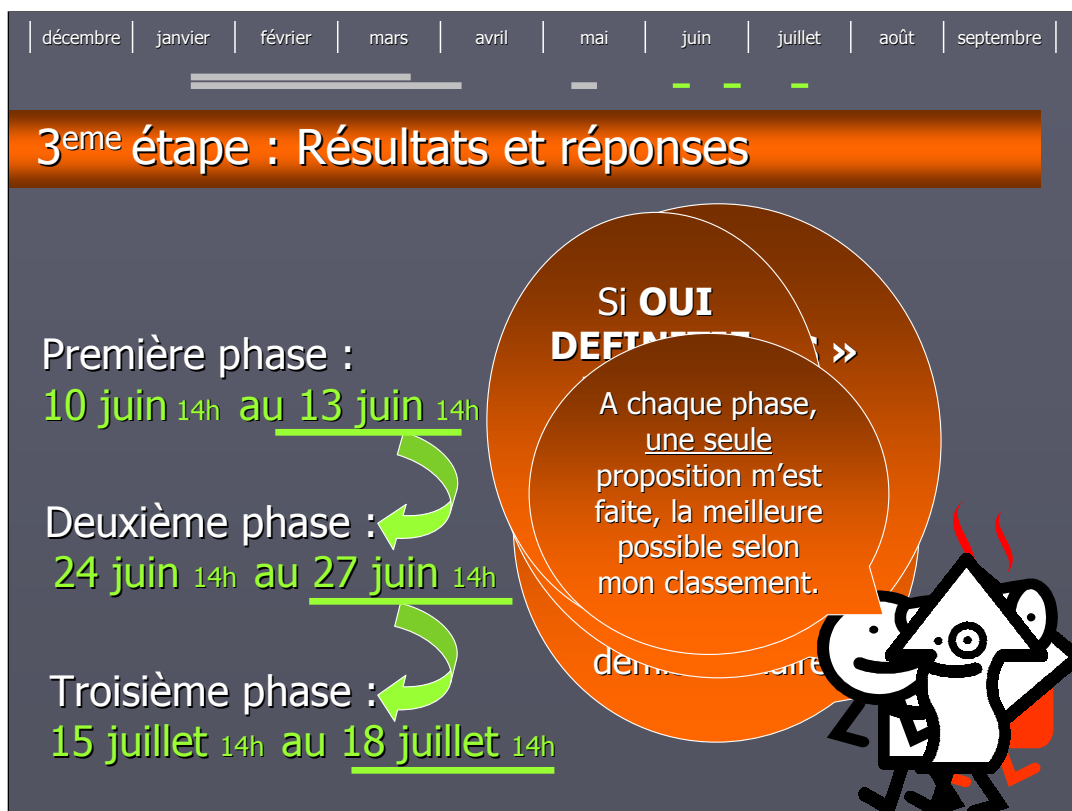
Le jeudi **10** juin, si une proposition vous est faite :

vous devrez donner une réponse dans les 72 heures qui suivent, sinon vous serez automatiquement démissionné. »

Tant que l'élève ne répond pas un « oui définitif » à une proposition il doit se connecter sur son dossier électronique à chaque phase de proposition.

Les résultats aux baccalauréats des élèves seront connus et pris en compte dans l'application entre la 2^{ème} et la 3^{ème} phase. Les élèves, qui n'auront pas obtenu le baccalauréat seront automatiquement « enlevés » d'APB, sauf pour les formations de STS.

Le Professeur Principal peut, à partir de l'onglet « suivi des réponses » veiller à ce que ses élèves se connectent à chaque phase d'admission. Si l'élève ne répond pas dans les 72H, il sera démissionné de la procédure.



Phases de proposition d'admission :

3 phases d'admission (proposition et **réponse**)

Jeudi 10 au dimanche 13 juin 2010

jeudi 24 au dimanche 27 juin 2010

jeudi 15 au dimanche 18 juillet 2010

A partir du jeudi 10 juin, trois phases de proposition d'admission vont se succéder.

Le jeudi **10** juin, si une proposition est faite :

donner une réponse dans les 72 heures qui suivent.

4^{eme} étape : Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

à partir du 10 juin

► Après un OUI DEFINITIF :

- Je prends connaissance du message établissement (espace « admission ») concernant les modalités d'inscription.
- Je m'inscris IMPERATIVEMENT dans l'établissement où j'ai été admis.

Inscription définitive ou phase d'admission complémentaire

1. Inscription définitive

Dès « oui définitif » en première, deuxième ou troisième phase à une proposition d'admission, **l'élève vérifie les modalités et les dates d'inscription de l'établissement où il est admis.**

Du 25 juin au 30 septembre 2010, si aucune proposition d'admission n'a été faite, l'élève peut s'inscrire à partir de son dossier électronique à la **phase complémentaire**. : formations dans lesquelles il reste des places vacantes.

SI aucune proposition d'admission sur des candidatures formulées **ou si** l'élève avait oublié de se porter candidat(e) à une ou plusieurs formations

Cette procédure est totalement informatisée :

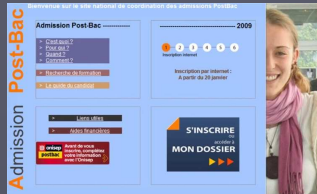
- S'inscrire sur internet, remplir un dossier de candidature et lister ses vœux.
- Consulter son dossier électronique pour savoir si une place est proposée.
- Répondre dans un délai indiqué à chaque étape pour accepter ou non cette place.
- Contacter l'établissement pour procéder à l'inscription administrative.

En juin rappeler aux élèves sans affectation qu'il est possible de se porter candidat sur places vacantes en procédure complémentaire.

Juillet septembre Suivi des réponses (site de gestion) suivi des inscriptions en juillet et des présences à la rentrée pour les candidats ayant accepté une proposition d'affectation

A consulter...

► A partir du site



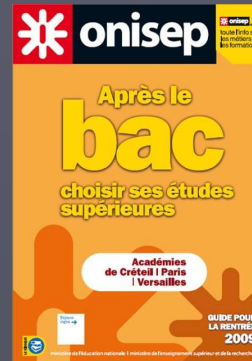
Télécharger
le Guide du candidat

Consulter sites
- ONISEP
- Académie Paris



Une question
sur la
procédure ?
Utiliser
«Contact»

A consulter dès maintenant au CDI...

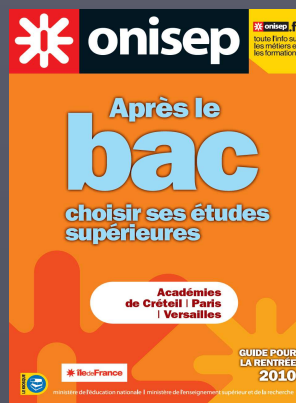


Après BAC 2009

A paraître en janvier, l'édition 2010



APRES BAC 2010...



Distribué GRATUITEMENT
à chaque élève de Terminale

Dès maintenant, je peux...

- ▶ Solliciter un entretien personnalisé auprès du professeur principal
- ▶ Prendre rendez-vous avec le conseiller d'orientation psychologue
- ▶ Participer à **L'ORIENTATION ACTIVE**
- ▶ Aller aux journées portes ouvertes des établissements
- ▶ Me rendre sur les salons de l'orientation :
 - Salon européen de l'éducation du **19 au 22 nov. 2009**
 - Salon admission postbac : **8 et 9 janv 2010**
- ▶ M'informer sur les métiers et les formations sur onisep.fr